



Préf 05
2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/50

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2014

L'an deux mille treize, le mardi 17 décembre 2013, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2013

Date de convocation :
Le 15 novembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Mme Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL (Président), Mme Carole COURDERC (Conseiller syndical suppléant), M. Marc AUDIER (Conseiller syndical suppléant), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant), M. Marc ZANETTO (Rapporteur du budget), Mme Christine MAXIMIN (Conseiller syndical suppléante), Mme Catherine SAUMONT (Vice Présidente), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant), M. Jean Claude FERMIER (Secrétaire), M. Daniel BOSQUET (Conseiller syndical), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), Mme Jessica GUILLARD (Conseiller syndical suppléante), M. Bernard ALLARD LATOUR (Conseiller syndical), M. Richard SIRI (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Carole COURDERC, Mme Chantal EYMELOUD par M. Marc AUDIER, M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRANARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités : Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05), M. Gilles VOLLAIRE (CG 05), M. Daniel PROST (CDV 05), M. Yves LELONG (Président du Comité de promotion), M. Bernard ADAM (CSLG)

Etaient excusés : M. Dominique ROUX (EDF), M. Yvan CHAIX (CG 05), M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), M. Joel BONNAFOUX (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Jean Louis PONCET (Conseiller syndical), M. Michel ROY (Conseiller syndical), Mme Valérie ROSSI (Conseiller Syndical)

Exposé des motifs :

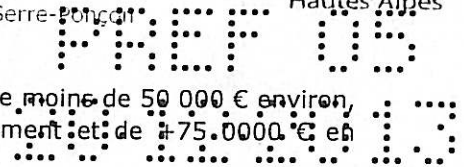
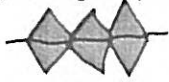
L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a vocation à porter sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2014 s'est organisé autour des axes suivants, successivement évoqués par M. le Rapporteur du Budget et M. le Président :

- le bilan provisoire d'exécution budgétaire de l'exercice 2013,
- le contexte de la préparation qui en découle sur le budget primitif 2014,
- les principales orientations pour le budget primitif 2014.

Monsieur Marc ZANETTO, Rapporteur du Budget, rend compte du bilan provisoire d'exécution de l'année budgétaire 2013, qui se révèle être assez équilibré avec un léger déficit sur la section de fonctionnement et un excédent sur celle d'investissement.



En synthèse, le résultat de l'exercice écoulé devrait être bénéficiaire de moins de 50 000 € environ, avec un solde d'exécution prévisionnel de -25 000 € en fonctionnement et de +75.000 € en investissement.

Compte tenu des excédents reportés sur les deux sections budgétaires, le résultat de clôture devrait faire apparaître un excédent significatif que les restes à réaliser en investissement devraient sensiblement diminuer :

- + 161 413,26 € en fonctionnement (+187 268,66 €)
- + 200 116,07 € en investissement (+126 586,98 €)

Au regard de ces éléments contextuels, le Président propose ainsi d'organiser le budget 2014 en intégrant autant que possible en fonctionnement :

- la fragilité structurelle d'une partie des ressources propres directement liées à la conjoncture touristique (conserver un « fond de roulement »),
- le confortement des équipes qui, tel que décidé en 2013, permet de revenir aux effectifs de 2012 (2 emplois d'avenir pour l'entretien et aménagement des sentiers du littoral, observatoire environnemental des milieux aquatiques),
- les charges supplémentaires induites par la création souhaitée de 3 plages publiques supplémentaires. Ce dernier point, qui réclame la hausse globale des contributions statutaires de 60 000 €, pourra faire l'objet durant le second semestre d'un appel à cotisations conditionné par la réalisation effective des aménagements.

Le provisionnement budgétaire réel à réaliser au titre des amortissements sera de 67 859,93 €.

Le Président invite le comité syndical à orienter le budget d'investissement 2014, notamment autour des moyens mobilisables pour financer les opérations supplémentaires :

- soit d'ores et déjà délibérées, avec des plans de financement bouclés au niveau de leur subventionnement,
- soit décidées sans assise financière précise.

Parmi les dossiers considérés comme engagés et financés figurent :

- L'opération « ports propres » (3 aires de distribution de carburant + 1 aire de carénage) pour un coût d'objectif de 1,3 million d'euros HT ;
- L'observatoire environnemental des milieux aquatiques ;
- Les deux dernières études préalables au contrat de bassin-versant Haute-Durance / Serre-Ponçon, à savoir l'étude sur la disponibilité des ressources en eau et celle dédiée à la continuité écologique.

Parmi les dossiers considérés comme décidés sans plan de financement bouclé figurent :

- L'aménagement de 3 plages supplémentaires surveillées pour un coût prévisionnel de 1,1 million d'euros HT ;
- La capitainerie du lac de Serre-Ponçon pour un budget prévisionnel évalué à 3 millions d'euros HT.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

Après débat, le comité syndical, réuni le 17 décembre 2013, PREND ACTE des orientations budgétaires présentées pour l'année 2014.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Victor BERENGUEL

